
# Epidémie de coqueluche en Occitanie

**Depuis le mois de mars 2024, l’ARS Occitanie observe une augmentation de cas de coqueluche sur notre territoire, notamment dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance.**

**La coqueluche est une maladie qui peut être grave lorsqu'elle survient chez les nourrissons et les personnes fragiles (femmes enceintes, porteurs de maladies chroniques, personnes immunodéprimées). Pour les protéger et éviter la propagation de la maladie, il est important que chacun vérifie son statut vaccinal et applique les gestes barrières en particulier en présence de personnes fragiles.**

**Quelques rappels pour la population générale ?**

La coqueluche est une infection respiratoire due à une bactérie. Elle est très contagieuse et se transmet par la toux des personnes infectées. Elle provoque des quintes de toux fréquentes qui peuvent se prolonger pendant plusieurs semaines. Les formes graves de coqueluche surviennent chez certaines personnes fragiles, surtout les nourrissons de moins de 6 mois, chez qui elles nécessitent souvent l’hospitalisation et peuvent entraîner le décès.

**Les bons réflexes pour se protéger et protéger les personnes les plus fragiles**

* La vaccination contre la coqueluche reste le moyen le plus efficace. Elle est incluse dans le calendrier vaccinal avec une primo-vaccination à 2 mois, 4 mois et un premier rappel à 11 mois de vie, et obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018. Des rappels ultérieurs sont recommandés à l’âge de 6 ans et 11 ans.
* **La vaccination de la femme enceinte entre le 5e et 8e mois de grossesse reste également la manière la plus efficace de protéger les nourrissons** avant que ceux-ci puissent bénéficier de la vaccination. En effet, La femme vaccinée produit alors des anticorps qui sont transférés à son bébé avant sa naissance. **La vaccination doit être effectuée à chaque grossesse**.
* Consultez votre carnet de santé et celui de votre entourage familial pour vérifier que vous êtes bien protégés et consultez votre médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme pour une mise à jour de votre statut vaccinal si besoin.
* Si vous pensez avoir la coqueluche, portez un masque et contactez votre médecin traitant. Pensez également à éviter tout contact avec des nourrissons, femmes enceintes et personnes fragiles jusqu’à l’invalidation du diagnostic de coqueluche ou bien la fin du traitement.